

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 14 (1934)
Heft: 2

Artikel: Quelques renseignements biographiques sur Nicod du Chastel
Autor: Niquille, Jeanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miszellen. — Mélanges.

Quelques renseignements biographiques sur Nicod du Chastel

par *Jeanne Niquille*.

Tant qu'on n'aura pas découvert l'auteur de l'«*Anonymus Friburgensis*», Nicod du Chastel¹ restera le plus ancien des chroniqueurs fribourgeois connus. Son oeuvre, dont on ne posséda pendant longtemps qu'une traduction allemande due à Fruyo, a été mise en lumière par M. le Professeur Büchi en 1901. Quelques années plus tard, la chronique originale de Nicod du Chastel fut retrouvée en Angleterre et M. Büchi put donner, en 1920, une édition définitive du précieux manuscrit².

De la vie de Nicod du Chastel, avant 1423, on ne savait jusqu'ici rien de précis. Quelques documents inédits, provenant de Morat ou de Fribourg, permettent de fixer, d'une manière assez sûre, cette partie de sa biographie.

L'hypothèse a été émise de rattacher le chroniqueur aux Chastel de Chiètres et de Morat³; elle doit être abandonnée. Nicod du Chastel était le fils d'un agriculteur de Burg, Jean Bergier, et de sa femme Agnès. Nicod dut naître vers 1390. De bonne heure, il perdit son père. En 1396, il était orphelin⁴ et placé, ainsi que sa soeur Françoise, sous la tutelle d'un

¹ Voir sur lui: A. Büchi: *Freiburger Aufzeichnungen über die Jahre 1435—52*, dans *Freiburger Geschichtsblätter* VIII p. 5; Le même: *Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland*, dans *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte* XX p. 210; Le même: *Die Chronik des Nicod du Chastel (1435—1452)*, dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte* 1920 p. 106; Le même: Article Châtel, dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* II 488. — P. Nicolas Raedlé: *König Friedrich III. in Freiburg*, dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte* I p. 233; Le même: *Itinerar Kaiser Friedrichs IV.*, *ibidem* II p. 24. — G. Tobler: *Aus der Freiburgerchronik des Nico du Chastel*, *ibidem*, VII p. 188. — P. Aebischer: *L'inventaire du mobilier de Nicod du Chastel en 1451*.

² Le manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque cantonale de Fribourg.

³ *DHBS* II 488; *Anz. Schw. Gesch.* 1920 p. 109.

⁴ Les textes ne disent pas si Agnès Bergier était morte, à ce moment, ou si elle s'était remariée. En 1416, Nicod Bergier et sa soeur Françoise passèrent une transaction, au sujet de l'usufruit des biens de leur mère, avec un bourgeois de Morat, Cuentzmann Coye; la parenté de ce dernier avec Agnès Bergier n'est pas indiquée dans l'acte. Voir AEF. RN. 3392 f. 157.

bourgeois de Morat, Hugonet Carnifex. Celui-ci confia ses deux pupilles à un certain Jannyn Sumer. Par contrat passé devant le notaire Pierre Banca, le 12 décembre 1396, Sumer s'engagea à nourrir et à vêtir décentement les enfants Bergier, à maintenir en bon état leur maison paternelle de Burg et à cultiver leurs terres pendant deux ans⁵.

En 1409, Françoise Bergier épousa un habitant de Salvagny, Hensli, fils d'Ulli Costan; à l'occasion de son mariage, elle réalisa une partie de son héritage paternel et vendit quelques biens à Burg⁶. Les Costan de Salvagny n'étaient pas des paysans riches; ils comptaient parmi les clients habituels de l'usurier juif, Léon Bellin, de Morat⁷.

Quant à Nicod Bergier, il se destinait à la prêtrise. En 1411 et en 1413, le jeune homme est qualifié de clerc⁸; en 1416, il porte le titre de diacre⁹. Pour faire ses études, il dut aliéner, à plusieurs reprises, des parcelles de son patrimoine; il trouva un créancier complaisant dans un jeune notaire moratois, Théobald Loys¹⁰. Soucieux, cependant, de conserver le domaine paternel, Nicod Bergier se réserva, dans toutes ces transactions, le droit de racheter les biens cédés. Il fit plus: sa soeur Françoise Costan étant morte vers 1420¹¹, le jeune prêtre s'empessa d'acquérir les terres de Burg que celle-ci avait vendues, au moment de son mariage¹².

Devenu prêtre, Nicod Bergier vint se fixer à Fribourg, où il est mentionné dès le 12 août 1417¹³. Il y perdit complètement son nom de Bergier; on l'appela dès lors Nicod du Chastel, du nom du village où il était né. Burg, Chastel ou Castrum était, au quinzième siècle, une localité dans laquelle le français prédominait et le chapelain Nicod Bergier parlait roman. Il fut attaché au clergé de l'église de Saint-Nicolas, dont il fut, pour plusieurs années, le procureur¹⁴. Il gérait, à ce titre, les intérêts temporels de ses confrères. Le P. Dellion¹⁵ et, après lui, tous ceux qui ont parlé de Nicod du Chastel, ont fixé en 1423 l'arrivée du chroniqueur à Fribourg; cette date, on le voit, était inexacte et de beaucoup.

L'année 1422 amena plusieurs changements dans la vie de Nicod du Chastel. Le 28 mars, il était encore procureur du clergé de Saint-Nicolas¹⁶;

⁵ AEF. RN. 3389 f. 70.

⁶ AEF. RN. 3391 f. 20—21.

⁷ AEF. RN. 3420 f. 25, 80, 83 verso, 197 verso, 213 verso, 230; RN. 3391 f. 40, 146; RN. 3422 f. 152 verso, 160 verso, 190, 269; RN. 3421 f. 89 verso, 95; RN. 3392 f. 96 verso, 128; RN. 3402 f. 19 verso.

⁸ AEF. RN. 3391 f. 77 verso, 137.

⁹ AEF. RN. 3392 f. 157.

¹⁰ AEF. 4N. 3391 f. 104, 137.

¹¹ Elle laissait deux enfants: Jean et Alexie; en 1421, Hensli Costan était remarié avec Agnès Meyer, d'Oltigen (AEF. RN. 3423 f. 43 et 89).

¹² AEF. RN. 3391 f. 21.

¹³ AEF. RN. 38 p. 158 et 159.

¹⁴ AEF. RN. 19 f. 20; RN. 24 f. 52 et 123.

¹⁵ A. Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, VI p. 416.

¹⁶ AEF. RN. 25 f. 54.

au mois de juin de la même année, il ne l'était plus, mais l'acte notarié du 18 juin, où il est cité comme ancien procureur de Saint-Nicolas, n'indique pas où il résidait à ce moment¹⁷. Au mois de juillet, Nicod du Chastel était de nouveau à Fribourg et il devenait membre du clergé de l'église de Notre-Dame¹⁸. Entre ces deux dates de mars et juillet 1422, il occupa un poste dans le clergé de Morat. Le 18 février 1423, en effet, Nicod du Chastel donna une procuration au chapelain Bischof de Morat pour percevoir, en son nom, les cens et revenus auxquels il avait droit pour l'année 1422, « année où il était procureur du clergé de Morat »; il avait été, de plus, dit le même acte, chapelain de l'autel de Saint Sébastien, fondé par la famille Maulclers dans l'église de Saint-Maurice¹⁹. Ce texte prouve donc que Nicod du Chastel ne passa pas directement du clergé de Saint-Nicolas à celui de Notre-Dame, mais qu'il séjourna, en 1422, quelques semaines, trois mois au plus, à Morat.

Dès le mois de juillet 1422, le jeune ecclésiastique figure, dans les comptes de l'hôpital, à la tête du clergé de l'église de Notre-Dame. Il en est le chef et porte le titre de recteur²⁰. Il semble que ce titre fut créé pour lui, car on ne connaît aucun membre du clergé de Notre-Dame qui l'ait porté avant cette date²¹.

A ses occupations de chapelain et de recteur, le futur chroniqueur en ajouta bientôt d'autres. Dès 1426, il devint cleric ou secrétaire du recteur de l'hôpital de Notre-Dame²². Son habileté en affaires et surtout sa qualité de notaire le désignaient à ce poste qu'avait occupé avant lui un autre ecclésiastique, dom Rod.

On ne saurait dire quand ni par qui Nicod du Chastel fut créé notaire²³, mais, en 1444, il signa, comme notaire « juré » ou assermenté, un acte qui se trouve aux archives de Fribourg²⁴. Son activité de secrétaire, qu'il exerça de 1426 à 1455, fut très grande. Elle l'obligeait à de nom-

¹⁷ AEF. RN. 25 f. 78 V.

¹⁸ AEF. RN. 3402, f. 193 V; Hôpital, Compte de 1422—1423: « *Mission por la paye des chapellains* ».

¹⁹ « *Discretus vir dominus Nicodus dou Chastel prope Muretum, olim procurator cleri Mureti et altarista altaris dictorum Maulclers de Mureto, constituit . . . suum verum procuratorem . . . discretum virum dominum Valtherin Bischof de Mureto, capellanum, nunc procuratorem cleri Mureti, ad exigendum, petendum, recuperandum omnes et singulos census, redditus, elemosinas et legata que sibi dicto domino Nicodo adhuc debentur . . . pro anno Domini millesimo quatercentesimo XXII do, anno quo erat procurator dicti cleri . . .* ». AEF. RN. 3423 f. 146.

²⁰ AEF. RN. 25 f. 147.

²¹ Voir Dellion, *Dictionnaire* VI p. 416.

²² Jeanne Niquille, *L'hôpital de Notre-Dame à Fribourg*, dans ASHF XI p. 305—306.

²³ Tous les doyens du diocèse de Lausanne avaient alors le droit de créer des notaires. Cf. Maxime Reymond, *Les dignitaires de l'église de Notre-Dame de Lausanne*, dans MDSR, seconde série, VIII p. 142.

²⁴ AEF. Grosse de l'hôpital n° 115 f. 101.

breux voyages: constamment, il se trouvait en route pour Lausanne, où il allait défendre les intérêts de l'hôpital à la cour épiscopale; chaque année, il allait à Rieux ou au Vully surveiller les vendanges ou le chargement du vin; il était envoyé par l'hôpital à Bienne, à Neuveville, à Payerne, à Neuchâtel pour percevoir des cens.

Son traitement annuel de clerc de l'hôpital n'était que de huit livres; mais la maison lui fournissait ses souliers et lui remboursait ses frais de voyage. Ses fonctions lui auraient donné le droit de manger à l'hôpital; Nicod du Chastel préférait avoir sa table chez lui, dans la maison qu'il habitait derrière l'église de Notre-Dame. Il passa donc une convention par laquelle l'hôpital s'engageait à lui fournir un pot de vin et deux miches de pain, chaque jour; deux livres de viande, trois fois par semaine et un autre plat les quatre autres jours²⁵.

Tout en gérant les biens de l'hôpital, Nicod du Chastel ne négligeait pas ses propres affaires; il fit, pour son compte, plusieurs acquisitions dans la région de Morat²⁶; entre autres choses, il acheta, en 1444, de ses neveux Jean et Alexie Costan ce qui leur restait à Burg du chef de leur mère²⁷. Il reconstituait ainsi, petit à petit, la propriété Bergier de Burg²⁸.

M. le Professeur Büchi, dans ses travaux cités plus haut, a relevé tous les événements fribourgeois auxquels participa le recteur du Chastel; il serait oiseux de répéter ici cette partie de la vie du chroniqueur. Un mot cependant reste à dire sur la mort de Nicod du Chastel. Le P. Dellion l'a fixée en 1465 et cette date a été adoptée jusqu'ici avec confiance. Elle est manifestement fautive. Nicod du Chastel fit son testament le 21 mai 1462²⁹. Or, au mois de juillet de cette même année déjà, l'exécuteur testamentaire, le banneret Nicod Adam, versa à l'hôpital les 20 florins que Nicod du Chastel lui avait légués³⁰. Il est bien certain que, au moment de la distribution des legs, le testateur ne vivait plus. Le successeur de Nicod du Chastel à Notre-Dame fut Wilhelm Bugniet; à la Saint-Michel 1462, Bugniet reçut les trois quarts de sa prébende pour le trimestre écoulé³¹, ce qui fait remonter sa nomination à la fin de juillet 1462. Tout prouve donc que le chroniqueur Nicod du Chastel mourut au milieu de l'année 1462, entre le mois de mai et le mois de juillet.

²⁵ AEF. Compte de l'hôpital, janvier 1446. — Bibliothèque cantonale de Fribourg, *Chronique de Nicod du Chastel*, f. 39.

²⁶ AEF. RN. 3424 f. 33, 72, 107.

²⁷ AEF. RN. 90 f. 133, 306. Jean Costan, en 1444, se trouvait à Sault, près de Carpentras; quant à sa soeur Alexie, elle avait épousé Jean Aubert, de Meyriez, et habitait Greng.

²⁸ Par testament il la légua à son fils naturel, Guillaume Bergier, qui était boucher à Morat. Cf. A. Buchi, *Die Chroniken und Chronisten* p. 310.

²⁹ Ibidem p. 308.

³⁰ AEF. Compte de l'hôpital, *Recettes* de juillet 1462.

³¹ Ibidem, *Paye des chapelains*.